

Charte Sport Santé Orléans



CHARTE BÉNÉFICIAIRE SPORT SANTÉ SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Nous vous invitons à lire attentivement cette charte et à la signer avec votre éducateur sportif. Elle assure le bon fonctionnement du dispositif. Sa signature marque votre adhésion et votre engagement.

Les **bienfaits sur la santé de la pratique d'une activité physique** ont été démontrés. Tout un chacun, quel que soit son âge, son sexe et ses origines, peut pratiquer une activité physique ou sportive dans un but de santé, afin de lutter contre les méfaits de la sédentarité.

Depuis 2016, la loi de Santé permet aux médecins traitants de prescrire à leurs patients atteints d'affections longue durée de l'activité physique adaptée à leur état de santé. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017 son décret d'application souligne l'intérêt du dispositif : *« La dispensation d'une activité physique adaptée a pour but de permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif sur une base régulière afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liés à l'affection de longue durée dont elle est atteinte. »*

Le dispositif SPORT SANTÉ ORLÉANS sur prescription médicale, a pour objectif principal de favoriser la pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée à votre état de santé. Votre médecin a évalué avec vous les risques de la sédentarité et vous propose de bénéficier de ce dispositif. Il vous a prescrit de l'activité physique modérée, régulière, encadrée.

